

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que la ferme sise 22, rue Baltzing à Dudelange se caractérise comme suit :

La ferme (GEN) sise 22, rue Baltzing est implantée dans la partie nord-est de Dudelange, dans ce qui a été le village de Burange. Depuis le début, et surtout dès la moitié, du XX^e siècle, la ville de Dudelange s'est déployé de plus en plus jusqu'à englober Burange qui est devenu un quartier de Dudelange (LHU). L'ensemble historique de la ferme (sans les ajouts du XX^e siècle) est implanté en T, à savoir une maison d'habitation flanquée à sa gauche par des annexes agricoles, dont une partie part en retour d'équerre vers l'avant et une vers l'arrière (TYP).

La ferme remonte au moins aux années 1820, puisqu'un bâtiment de forme identique à celle en place de nos jours est déjà visible sur le premier plan parcellaire de 1823. Cependant, il est très probable que les bases remontent au XVIII^e siècle / début XIX^e. En effet, l'imposant gabarit ou le décor de l'encadrement de l'entrée sont caractéristiques pour une période de construction avant 1820 (PDR). Sur la carte de Ferraris (1771-1778) il semble qu'une construction a été implantée à cet endroit, mais vue l'imprécision de cette carte on ne peut que l'assumer. Des analyses et sondages détaillés pourront donner des informations plus précises à cette question.

La maison d'habitation présente un imposant gabarit. Elle s'élève sur deux niveaux et demi sous une haute toiture à croupettes. La façade principale se divise de manière régulière en trois travées d'ouvertures et présente une composition bien proportionnée et harmonieuse. Les baies des fenêtres sont rectangulaires, avec des encadrements en pierre, sobres, sans décorations avec une simple feuillure (AUT/PDR). Seul l'encadrement de l'entrée est mis en évidence par un décor plus travaillé. Ainsi, on aperçoit des piédroits à refends avec une moulure concave au coin qui sont surmontés par un linteau orné de guirlandes avec denticules, rosaces et au centre un cartouche avec des fleurs et un crucifix. Le tout est surmonté par une large corniche saillante avec gouttes et denticules sous la mouluration (AUT/PDR). La façade latérale droite est adossée à la maison voisine et la façade latérale gauche est adossée à l'annexe agricole. La façade postérieure présente une composition qui est presque identique à la façade principale (AUT).

L'immeuble a conservé sa structure bâtie tels que les murs porteurs, les divisions horizontales et verticales et le fumoir (Haascht) (AUT). A l'intérieur, divers éléments historiques sont encore en place tels que des revêtements de sol en carrelage, des portes avec chambranles en bois, une console en pierre supportant la hotte du fumoir ou encore un escalier en bois (AUT/PDR).

Les annexes agricoles ont également conservé la majorité de leur substance bâtie historique (AUT). Même si certaines baies ont connu des transformations au fil du temps afin de pouvoir adapter les bâtiments aux besoins, les immeubles sont toujours reconnaissables en tant que annexes agricoles.

En effet, les diverses formes et tailles des ouvertures témoignant des différentes fonctions qui se trouvent / trouvaient à l'intérieur. Ainsi, on aperçoit des portails, portes, fenêtres ou aérations, typiques pour ce genre de bâtiment (TYP). Les annexes se distinguent également par un imposant gabarit, surtout le pignon oriental, qui sont un bon pendant à la maison d'habitation et créent une composition harmonieuse de l'ensemble.

La ferme se distingue non seulement par son important volume et ses compositions des façades bien proportionnées, mais elle a également conservé une très grande partie de sa substance bâtie historique. Par conséquent, elle est un témoin de l'architecture traditionnelle (rurale) et par conséquent du passé rural de l'ancien village de Burange. Ainsi, les immeubles présentent d'un point de vue historique, architectural et urbanistique un intérêt public à être protégés.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU).

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de la ferme sise 22, rue Baltzing à Dudelange (no cadastral 1211/5915). 12 voix pour un classement et 1 abstention.

Présent(e)s : Alwin Geimer, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Régis Moes.

Luxembourg, le 12 juillet 2023